

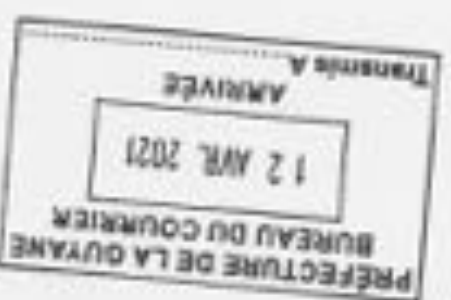


RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021

Publié le :
12 AVR 2021

(R.O.B 2021)

Présentation en séance du Conseil Municipal du 02 avril 2021



Sommaire**Préambule**

1	Calendrier de l'exercice budgétaire	4
2	Le contexte	5
2.1	Contexte national	5
2.2	Contexte local à Réminé-Monjoly	6
3	La situation de la collectivité	8
3.1	Les ressources de Réminé-Monjoly	8
3.2	Des dépenses contraignantes	12
4	Les orientations budgétaires	23
4.1	La stratégie politique	23
4.2	La stratégie financière	26

Préambule

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Je tiens à vous rappeler que le débat d'orientation budgétaire (DOB) s'appuie, désormais, depuis la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, sur le **rapport d'orientation budgétaire (ROB)**.

C'est dans un contexte mondial fortement impacté par les conséquences économiques et sociales de la pandémie de Covid-19 dans lequel la commune de Rémyre-Montjoly doit y faire tout en mettant en œuvre les orientations et les engagements de la nouvelle équipe municipale que s'inscrit ce rapport d'orientation budgétaire 2021.

Le DOB, qui constitue une étape incontournable avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus, doit permettre d'informer les élus sur la situation économique et financière de la Collectivité mais aussi sur les orientations stratégiques et budgétaires. Sa tenue doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le décret n°2016-861 du 24 juin 2016 précise, notamment pour les communes de plus de 10 000 habitants, que le rapport d'orientation budgétaire, doit présenter les orientations budgétaires sur les évolutions prévisionnelles dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette mais aussi l'évolution prévisionnelle des niveaux d'épargne et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget. En outre, il doit également comporter les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel et à la durée du travail.

Enfin, l'article 13 de la Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF 2018-2022), prévoit qu'à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité doit présenter ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de la section de fonctionnement, l'évolution du besoin de financement annuel et éventuellement, le cas échéant, l'évolution de la capacité de désendettement si elle dépassait en 2016 le plafond national de référence.

Je rappelle que la nouvelle stratégie financière de la Collectivité est axée sur les quatre objectifs suivants :

- Une pression fiscale contenue et basse
- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Le maintien de la capacité d'autofinancement
- L'augmentation du volume d'investissement en adéquation avec notre capacité budgétaire et financière

Le présent rapport va s'appuyer sur ce contexte de crise économique et sociale liée à la COVID-19, et les éléments de conjonctures, dans lesquels s'inscrit ce débat d'orientation budgétaire, avant d'exposer les orientations qui auront à impacter le Budget Primitif 2021.

1 Calendrier de l'exercice budgétaire

31 décembre 2020	Closure de l'exercice budgétaire 2020.
31 décembre 2020	Date limite de vote des décisions modificatives en investissement.
21 janvier 2021	Date limite d'adoption d'une décision modificative pour la section de fonctionnement.
1er janvier 2021 au 31 janvier 2021	C'est la journée complémentaire. Cette journée complémentaire constitue une période d'un mois (le mois de janvier), au cours duquel la collectivité peut mandater sur l'exercice 2020 des dépenses de fonctionnement ayant fait l'objet d'un service fait en 2020 mais pour lesquelles les factures n'avaient pas été reçues avant le 31 décembre.
31 janvier 2021	Date limite de mandatement décaissés et d'émission des titres de recettes de la section de fonctionnement des opérations réelles et d'ordre budgétaire de l'exercice 2020.
15 avril 2021	Date limite de transmission du compte de gestion 2020, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur.
1er juin 2021	Date limite de transmission du compte de gestion 2020, établi par le Comptable Public, à l'ordonnateur.
30 juin 2021	Date limite d'arrêté du compte administratif 2020 et du compte de gestion 2020.
15 juillet 2021	Date limite de transmission du compte administratif 2020 au représentant de l'Etat dans le département.
31 décembre 2021	Closure de l'exercice budgétaire 2021.

2 Le contexte

2.1 Contexte national

2.1.1 La Loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022 (LPPF 2018-2022) : Rapport des principes fondamentaux

Dans le cadre de la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 - 2022, les collectivités territoriales devront s'engager à réduire leurs dépenses de 13 Md€ autour de l'objectif de maîtrise de la dépense publique et de diminution du déficit public pour les années 2018 à 2022.

Depuis 2018, pour les 322 collectivités locales dont le budget principal est supérieur à 60 M€, une contractualisation financière définissant une trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement a été scellée avec l'Etat.

Cette démarche remplace la logique de baisse des dotations qui se traduisait par le prélevement au titre de la contribution au redressement des finances publiques sur la datasen globale de fonctionnement de 2014 à 2017.

Ces contrats ont pour objet de fixer l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, du besoin de financement et le cas échéant de la capacité de désendettement.

L'objectif national d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités territoriales est fixé à 1,2% sur la base des dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2017 dans le LPPF 2018-2022. Pour une base 100 en 2017, l'évolution se définit ainsi :

Collectivités Territoriales et groupements à fiscalité propre	2018	2019	2020	2021	2022
Dépenses de fonctionnement	101,2	102,4	103,6	104,9	106,2

D'autre part, leur besoin de financement devrait être diminué de 2,6 Md€ par an.

La péréquation verticale devrait continuer d'être abordée par l'Etat sur la période de 2018 à 2022 mais son enveloppe devrait diminuer au détriment de la péréquation horizontale entre les collectivités laquelle devrait augmenter progressivement.

Conformément à l'engagement du Président de la République, la réforme de la fiscalité directe locale entrainera la suppression définitive et intégrale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Dès 2021, pour les communes, la perte de recettes qui en résultera sera compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur propriétés bâties. Un dispositif d'équilibrage reposant sur un coefficient correcteur sera mis en place pour corriger les éventuels écarts de produits générés par ce transfert.

2.2 Contexte local à Bénière-Montjoÿ

2.2.1 Contexte financier

Le Fonds National de Garantie Indisponible de Ressources, instauré en 2011 par la réforme de la taxe professionnelle et prélevé sur la fiscalité locale, a entraîné une perte importante de recettes fiscales pour la Collectivité.

En effet, il a non seulement entraîné une diminution des recettes des taxes directes locales de plus de 55% mais il a aussi engendré un déficit de fonctionnement, situation inédite pour Bénière-Montjoÿ depuis des décennies.

D'autre part, la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle et du prélèvement du FNIGR, stabilisé aujourd'hui à 2,102 M€, a eu pour conséquence, pour la Collectivité, indépendamment de sa vocation, d'augmenter mécaniquement les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière non bâtie qui sont respectivement passés de 8% à 19,22% pour la TH, de 15,56% à 19,87% pour la TTNB sans bénéfice financière pour la Collectivité mais en rajoutant de la pression fiscale sur ses habitants.

Malgré une stratégie volontariste qui a toujours été de maintenir une pression fiscale contenue, et en raison des difficultés engendrées par la baisse importante de ses recettes dues au prélèvement du FNIGR et à la baisse des dotations de l'Etat, la Collectivité a dû se résoudre à augmenter le taux d'imposition des taxes directes locales en 2015 et en 2017 de façon significative afin de compenser cette perte de recettes.

Aujourd'hui, par la stratégie mise en place de maîtrise des dépenses de fonctionnement et des mesures financières et fiscales, la situation financière de la Collectivité est redevenue saine ce qui permet d'envisager un programme d'investissement plus ambitieux et en adéquation avec les besoins de la population de Bénière-Montjoÿ.

Par ailleurs, la réforme de la taxe d'habitation, mise en place en 2018 par le gouvernement actuel, a entraîné un dégrèvement progressif de cette taxe pour 80% des contribuables pour les années 2018 à 2020. Pour Bénière-Montjoÿ, cela se traduit par une baisse de 60% des contribuables qui ont eu un dégrèvement de leur contribution en y incluant les exonérations sur cette période. Cela signifie que 42% de ses administrés ont payé initialement la TH sur cette période à un taux de 28,60% ce qui est relativement important au regard du niveau national de 20%.

Contrairement aux nombreuses communes qui ont profité de cette réforme pour augmenter leur taux de TH, la Collectivité a maintenu ses taux d'imposition de 2017 et 2020 conformément à son engagement politique de conserver une fiscalité basse.

La suppression de la TH, prévue par l'Etat dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale, aura un impact favorable sur nos contribuables puisque 42% devraient en bénéficier mais cela entrainera toutefois un effet dévalorable pour la Collectivité qui risque, d'une part, de ne plus bénéficier de pouvoir de voter le taux de TH mais d'autre part, de ne plus être avantage de l'évolution dynamique des bases fiscales qui permettrait à la Collectivité de maintenir une fiscalité basse.

2.2.2 Evolution démographique de la population

La population légale de la commune de Rémière-Montjoly en vigueur au 1^{er} janvier 2021 est la population recensée au 1^{er} janvier 2018. Elle est de 26 519 habitants répartis de la façon suivante :

- 26 143 habitants relèvent de la population municipale
- 376 habitants relèvent de la population comptée à part

Population légale de Rémière-Montjoly en vigueur du 1^{er} janvier 2014 au 1^{er} janvier 2021

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Population légale	21 100	22 078	22 260	24 499	26 170	26 538	26 519
	3,9%	4,6%	0,8%	9,9%	7,0%	-2,4%	3,8%

La population de la Collectivité en vigueur entre le 1^{er} janvier 2010 et le 1^{er} janvier 2021 a crû de 3,8%, ce qui correspond une progression de 981 habitants. Depuis 2010, la croissance annuelle moyenne de la population municipale de Rémière-Montjoly est de 3,9%.

Population municipale de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) entre 2010 et 2018

	Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2018		Populations municipales au 1 ^{er} janvier 2010		Evolution 2010-2018 (en abse h)		Evolution 2010-2018 (%)		Taux d'évolution annuel moyen 2010-2018 (%)	
	2018	2010	2018	2010						
Guirone	276 128	229 640	276 128	229 640	47 088	20,6%	2,4%			
CA du Centre Littoral	344 501	117 600	344 501	117 600	26 901	22,9%	2,6%			
Cayenne	63 652	55 753	63 652	55 753	7 899	14,3%	1,7%			
Matouris	15 602	9 640	15 602	9 640	5 962	61,8%	6,2%			
Mercury	32 942	28 110	32 942	28 110	4 832	17,3%	2,0%			
Montsinéry-Tonnegrande	2 772	2 217	2 772	2 217	555	25,0%	2,8%			
Rémière-Montjoly	26 143	18 279	26 143	18 279	6 864	38,0%	3,9%			
Foura	3 390	2 603	3 390	2 603	789	30,3%	3,4%			

2.2.3 Analyse des équilibres financiers de l'exercice 2019

Postes de l'Etat	Montants	2019	2020	2021	Evolution
Produits de l'exercice					
11 200	1 000	1 000	1 014		14,3%
11 400	1 200	1 214			17,0%
Produits de l'exercice					
11 200	1 000	1 014			14,3%
11 400	1 200	1 214			17,0%
12 400	200	200			0,0%
13 100	300	300			0,0%
14 100	400	400			0,0%
15 100	500	500			0,0%
16 100	600	600			0,0%
17 100	700	700			0,0%
18 100	800	800			0,0%
19 100	900	900			0,0%
20 100	1 000	1 000			0,0%
21 100	1 100	1 100			0,0%
22 100	1 200	1 200			0,0%
23 100	1 300	1 300			0,0%
24 100	1 400	1 400			0,0%
25 100	1 500	1 500			0,0%
26 100	1 600	1 600			0,0%
27 100	1 700	1 700			0,0%
28 100	1 800	1 800			0,0%
29 100	1 900	1 900			0,0%
30 100	2 000	2 000			0,0%
31 100	2 100	2 100			0,0%
32 100	2 200	2 200			0,0%
33 100	2 300	2 300			0,0%
34 100	2 400	2 400			0,0%
35 100	2 500	2 500			0,0%
36 100	2 600	2 600			0,0%
37 100	2 700	2 700			0,0%
38 100	2 800	2 800			0,0%
39 100	2 900	2 900			0,0%
40 100	3 000	3 000			0,0%
41 100	3 100	3 100			0,0%
42 100	3 200	3 200			0,0%
43 100	3 300	3 300			0,0%
44 100	3 400	3 400			0,0%
45 100	3 500	3 500			0,0%
46 100	3 600	3 600			0,0%
47 100	3 700	3 700			0,0%
48 100	3 800	3 800			0,0%
49 100	3 900	3 900			0,0%
50 100	4 000	4 000			0,0%
51 100	4 100	4 100			0,0%
52 100	4 200	4 200			0,0%
53 100	4 300	4 300			0,0%
54 100	4 400	4 400			0,0%
55 100	4 500	4 500			0,0%
56 100	4 600	4 600			0,0%
57 100	4 700	4 700			0,0%
58 100	4 800	4 800			0,0%
59 100	4 900	4 900			0,0%
60 100	5 000	5 000			0,0%
61 100	5 100	5 100			0,0%
62 100	5 200	5 200			0,0%
63 100	5 300	5 300			0,0%
64 100	5 400	5 400			0,0%
65 100	5 500	5 500			0,0%
66 100	5 600	5 600			0,0%
67 100	5 700	5 700			0,0%
68 100	5 800	5 800			0,0%
69 100	5 900	5 900			0,0%
70 100	6 000	6 000			0,0%
71 100	6 100	6 100			0,0%
72 100	6 200	6 200			0,0%
73 100	6 300	6 300			0,0%
74 100	6 400	6 400			0,0%
75 100	6 500	6 500			0,0%
76 100	6 600	6 600			0,0%
77 100	6 700	6 700			0,0%
78 100	6 800	6 800			0,0%
79 100	6 900	6 900			0,0%
80 100	7 000	7 000			0,0%
81 100	7 100	7 100			0,0%
82 100	7 200	7 200			0,0%
83 100	7 300	7 300			0,0%
84 100	7 400	7 400			0,0%
85 100	7 500	7 500			0,0%
86 100	7 600	7 600			0,0%
87 100	7 700	7 700			0,0%
88 100	7 800	7 800			0,0%
89 100	7 900	7 900			0,0%
90 100	8 000	8 000			0,0%
91 100	8 100	8 100			0,0%
92 100	8 200	8 200			0,0%
93 100	8 300	8 300			0,0%
94 100	8 400	8 400			0,0%
95 100	8 500	8 500			0,0%
96 100	8 600	8 600			0,0%
97 100	8 700	8 700			0,0%
98 100	8 800	8 800			0,0%
99 100	8 900	8 900			0,0%
100 100	9 000	9 000			0,0%

3.1.4 Les recettes de fonctionnement en forte progression entre 2015 et 2019

Les recettes de fonctionnement n'ont cessé de croître sur la période en passant de 21,54 M€ en 2015 à 31,92 M€ en 2019, elles ont donc progressé de 10,38 M€ ce qui correspond à une hausse de 48%. Elles représentent en 2019 1220€/habitant contre 1533€/habitant pour la moyenne des communes de la même strate démographique.

Cette forte augmentation des recettes de fonctionnement a été essentiellement portée par celle des recettes fiscales qui a connu une croissance de 7,75 M€ au cours de la période pour s'établir à 21,97 M€ en 2019, soit une progression de 55%. L'amélioration de ces recettes tient, d'une part, à la progression des recettes de l'octroi de mer résultant de la rétrocession par la CTG des 27 M€ versés entre les différentes communes de Guyane, et d'autre part, à la hausse des produits des impôts locaux.

Les recettes des impôts locaux de la collectivité se sont en effet établies à 7,75 M€ en 2019. Elles représentent 297 €/habitant tandis que la moyenne des communes de la même strate démographique se situe à 641 €/habitant.

Evolution des recettes de fonctionnement de 2015 à 2019									
Recettes de fonctionnement en milliers euros	2015	Variation	2016	Variation	2017	Variation	2018	Variation	2019
Impôts locaux	4 391	13,1%	4 782	34,9%	6 065	6,9%	6 836	11,8%	7 776
Autres impôts et taxes	10 037	-0,2%	10 006	7,3%	10 716	18,9%	12 744	11,4%	14 191
Dotations globale de fonctionnement	4 295	3,2%	4 411	4,2%	4 618	9,6%	5 061	7,6%	5 448
Autres produits	1 016	-7,4%	2 803	13,8%	3 191	1,3%	3 295	36,5%	4 099
TOTAL	21 539	2%	21 994	13%	24 920	12%	27 936	14%	31 916

EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2015 A 2019 (en milliers €)



3.1.3 Les ressources d'investissement sont supérieures aux dépenses d'équipement entre 2015 et 2019

Les ressources d'investissement représentent sur la période 25,95 M€ alors que les dépenses d'équipement (hors remboursement de la dette) représentent 24,33 M€, soit une différence de 1,62 M€. Les recettes d'investissement sont en moyenne sur la période de 5,49 M€/an avec un pic en 2015 et en 2019 de 8,70 M€ et 7,31 M€.

Elles sont majoritairement composées du FCTVA, de la taxe d'aménagement, du FIDE (Fonds régional pour le développement et l'emploi) et de subventions reçues qui représentent plus de 53% des recettes d'investissements. Elles se situent à 167 €/habitants en 2019 contre 74 €/habitants pour la moyenne des communes issues de la même strate démographique que Régnier-Montjoly.

En outre, il convient de souligner qu'aucun emprunt nouveau n'a été contracté par la Collectivité depuis 2015. Le montant de l'emprunt souscrit cette année-là est de 2,605 M€.

Evolution des ressources d'investissement de 2015 à 2019									
Ressources d'investissement en milliers euros	2015	Variation	2016	Variation	2017	Variation	2018	Variation	2019
Emprunts	2 605	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0	0,0%	0
Subventions reçues	3 318	12,5%	3 732	-12,7%	3 259	-12,4%	2 856	12,8%	4 364
FCTVA	1 544	0,0%	796	0,0%	476	0,0%	754	0,0%	736
Autres ressources	1 236	5,4%	1 309	46,7%	1 912	-2,6%	1 863	19,5%	2 228
TOTAL	8 703	-33%	5 801	-1%	5 647	-3%	5 473	34%	7 308



3.2 Des dépenses contraignantes

3.2.1 Les dépenses de fonctionnement

3.2.1.1 Les dépenses de personnel restent constantes

Les dépenses de personnel se sont élevées à 12,88 M€ en 2019 ont donc cru de 11% en raison principalement de l'augmentation de l'effectif communal qui est passé de 287 agents en 2018 à 304 en 2019. Néanmoins, la masse salariale ne représente que 51,51% des charges de fonctionnement contre 59,66% pour la moyenne de la strate démographique.

Il convient de noter, en outre, que les dépenses de personnel de la Collectivité qui s'établissent à 492 €/habitant au 31/12/2019 demeurent inférieures à la moyenne de la même strate démographique qui se situe à 761 €/habitant.

Evolution de la masse Salariale 2015 à 2019					
	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers d'euros	11 087	11 184	11 362	11 599	12 876
Evolution en %	21,1%	0,9%	1,6%	2,1%	11,0%
Euros par habitant	325	507	510	474	492
Moyenne de strate	758	755	761	755	761
en % des charges	59,45%	50,30%	50,47%	50,56%	51,51%
en % des charges moyenne de la strate	55,80%	52,96%	54,21%	59,57%	59,66%



3.2.1.1.1 Structure des dépenses de personnel en 2019

Les dépenses de personnel sont composées de la façon suivante en 2019 :

- Les salaires bruts se sont élevés à 9,468 M€
- Les charges patronales se sont établies à 3,408 M€

Le coût des Catégories C représente 80% des charges de personnel pour un effectif qui correspond à 85% des agents occupant un poste permanent.

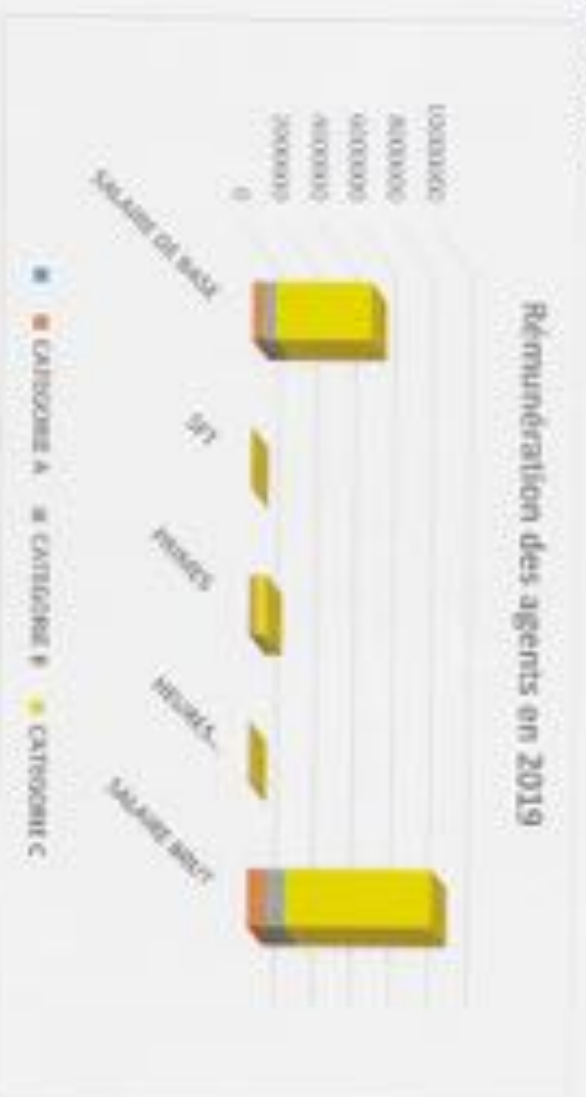
Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2019			
Catégorie	Salaires Brut	Charges patronales	TOTAL COÛT
Catégorie A	0,821	0,261	1,082
Catégorie B	1,077	0,378	1,455
Catégorie C	7,570	2,769	10,339
TOTAL	9,468	3,408	12,876

3.2.1.1.2 Avantages en nature en 2019

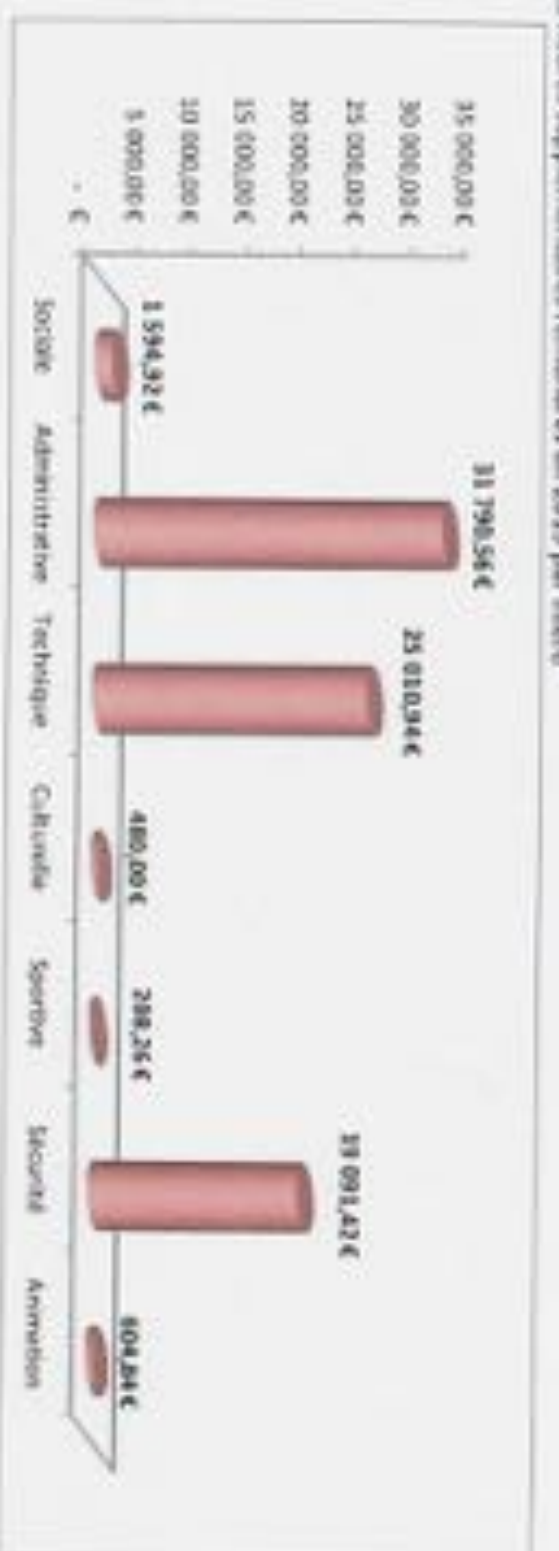
Certains agents disposent d'un logement de fonction accordé pour nécessité et ou utilisé de service.

	Nombre
Concessions de logement par nécessité absolue de service (*)	2
Conventions d'occupation précaire avec astreinte (**)	
Total	2

3.2.1.13 Rémunération des agents en 2019



3.2.1.14 Les heures supplémentaires rémunérées en 2019 par secteur



3.2.1.1.5 Structure des effectifs en 2019

L'effectif communal a augmenté de 17 agents pour s'établir à 304 au 31/12/2019 répartis selon le tableau ci-dessous :

Structure des effectifs en 2019				
Catégorie	Non titulaire	Stagiaire	Titulaire	TOTAL
Catégorie A	6	1	8	15
Catégorie B	20	2	20	32
Catégorie C	54	12	191	257
TOTAL	79	15	219	304

Effectif par filière	2018	2019	Ecart
Administratif	64	65	1
Technique	168	179	11
Culturel	2	4	2
Sportif	12	12	0
Social	25	29	4
Sécurité	9	8	-1
Animation	7	7	0
TOTAL	287	304	17

3.2.1.1.6 Durée effective du temps de travail dans la commune

Les agents de la Collectivité doivent accomplir un temps de travail réglementaire de 35 heures par semaine.

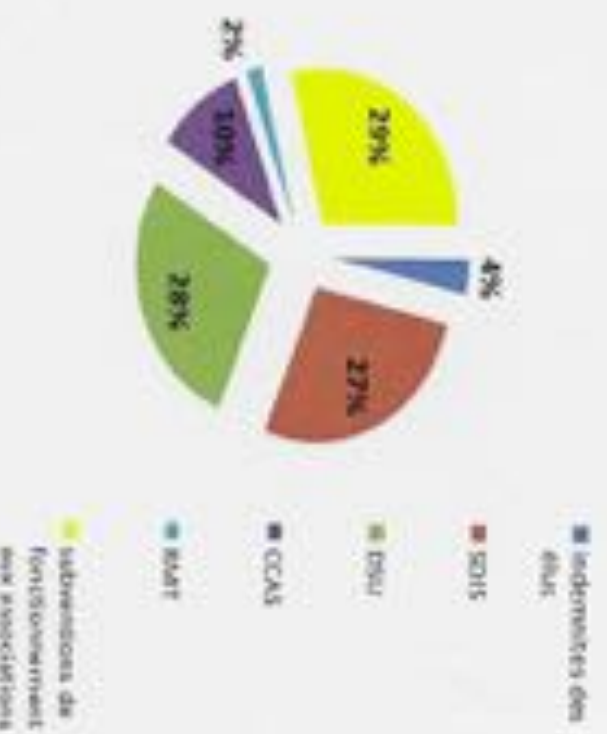
Nombre d'agents en ETP au 31/12/2019	304
Durée hebdomadaire de travail de la collectivité (en heures)	35h00
Jours ouvrés annuels 2019	252
Nombre de jours de congés annuels accordés par la collectivité	25
Décompte annuel (Nombre de jours travaillés dans la collectivité)	227

1.2.1.2 Les dépenses de gestion courante

Les charges de gestion courante se sont élevées à 5,570 M€ en 2019 et sont ventilées de la façon suivante :

Autres charges de gestion courante 2019 en milliers d'euros	
Libellé	Montant
Indemnités des élus	214
SDIS	1 598
DSU	1 580
CCAS	600
RMT	100
Subventions de fonctionnement aux associations	1 653
TOTAL	5 715

Le graphique ci-dessous présente la part des principales composantes des charges de gestion courante en 2019.



Evolution des charges de gestion courante de 2015 à 2019 (en milliers d'euros)						
	2015	2016	2017	2018	2019	
Informations des élus	215	210	200	208	214	
Contingents et participation obligatoire	18	0	0	0	0	
SDRS	1 500	1 251	1 508	1 507	1 568	
DSU	1 778	900	900	1 619	1 540	
CCAS	500	480	540	595	600	
SAUT	0	0	0	0	100	
Subventions de fonctionnement aux associations	1 500	1 555	1 945	1 621	1 653	
Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	
	5 511	4 396	5 094	5 570	5 715	

3.2.3.3 Le montant prélevé pour le FNIGIR reste stable

Le fonds national de garantie individuelle de ressources (FNIGIR) qui est instauré lors de la réforme de taxe professionnelle et est prélevé sur les recettes fiscales de la Collectivité demeure stable depuis 2014. Il s'est en effet établi à 2,102 M€ en 2019 ce qui porte le montant total cumulé depuis 2011 à 18,90 M€.

Prélèvement du FNIGIR depuis 2011										
en milliers d'euros	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	TOTAL
FNIGIR	2 087	2 101	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	2 102	18 900
% évolution	0	0,62%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	



3.2.1.4 Les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement sont passées de 21,98 M€ en 2015 à 26,57 M€ en 2019, et ont ainsi augmenté de 4,59 M€, soit une hausse de 20,9%. Cela représente une évolution moyenne de 4,9% par an sur la période.

Le ratio de dépenses de fonctionnement par habitant, passé de 1 042 €/habitant en 2015 à 1 015€/habitant en 2019, en restant constamment en deçà de la moyenne de la strate démographique située à 1 193 €/habitant en 2019 traduit la volonté de la Collectivité de maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

Evolution des dépenses de fonctionnement de 2015 à 2019						
Dépense de fonctionnement en million euros	2015	2016	2017	2018	2019	2019
Charges de personnel	11 007	12 144	12 902	12 580	12 519	12 519
Charges à caractère général	4 037	4 113	5 128	5 438	4 294	4 294
Charges de gestion courante	3 531	4 306	5 004	5 076	5 273	5 273
Charges financières	188	202	128	123	113	113
Charges exceptionnelles	004	1 547	40	46	94	94
Dotations aux amortissements	410	789	745	824	824	824
excès par habitant	1 042	1 006	1 001	1 011	1 015	1 015
moyenne de la strate par habitant	1 654	1 678	1 678	1 678	1 678	1 678
TOTAL	21 907	22 209	22 509	22 704	26 564	26 564



3.1.1.5 La capacité d'autofinancement (CAF) en forte hausse de 2015 à 2019

Depuis 2015, la CAF brute est en constante progression sous le double effet de la forte croissance des produits de fonctionnement et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour atteindre à 6,17 M€ en 2019. Cela a permis au résultat de fonctionnement de suivre la même trajectoire que la CAF en redevenant excédentaire dès l'exercice 2017 pour enfin s'établir en 2019 à hauteur de 5,35 M€.

La CAF nette ou l'épargne nette suit la même tendance que le résultat de fonctionnement en redevenant positive à partir de 2017 et est passée à 5,82M€ en 2019. On peut souligner qu'elle représente 222€/habitant contre 97€/habitant pour la moyenne de la strate démographique.

Montant net	2015					2016					2017					2018					2019				
	Montant net	2015	2016	2017	2018	2019	Montant net	2016	2017	2018	2019	Montant net	2017	2018	2019	Montant net	2018	2019	Montant net	2019	2020	2021			
121 - Ventes nettes cédentes des terrains vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
122 - Contributions sur impositions (communes)	247	295,36	3,30	5,30	5,30	5,30	247	295,36	3,30	5,30	5,30	247	295,36	3,30	5,30	5,30	5,30	5,30	247	295,36	3,30	5,30			
13 - Produits des impositions et des perceptions	429	183,00	529	208,83	793	698,80	429	183,00	529	208,83	793	698,80	429	183,00	529	208,83	793	698,80	429	183,00	529	208,83			
14 - Produits de cession des valeurs mobilières	796	730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796	730,00	0,00	0,00	0,00	796	730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	796	730,00	0,00	0,00			
17 - Produits de cession d'immobilisations	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00			
18 - Autres produits financiers et patrimoniaux	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0	0,00	0,00	0,00			
Charges au total	6 066 676,24	4 179 826,00	2 412 206,20	1 412 206,20	-129 206,40	-497 206,24	6 066 676,24	4 179 826,00	2 412 206,20	1 412 206,20	-129 206,40	-497 206,24	6 066 676,24	4 179 826,00	2 412 206,20	1 412 206,20	-129 206,40	-497 206,24	6 066 676,24	4 179 826,00	2 412 206,20	1 412 206,20	-129 206,40		

3.1.2 Les dépenses d'investissement

3.1.2.1 La dette de la Collectivité est relativement faible

Le niveau d'endettement de la Collectivité est de 13,04% ce qui est relativement faible au regard de la moyenne de la strate démographique qui se situe à 70,02% en 2019. L'encours de la dette s'est en effet établi à 4,066 M€ au 31/12/2019 et continue de diminuer en raison de l'absence d'un nouvel emprunt depuis 2015.

Elle représente 156€/habitants contre 1032€/habitants pour la moyenne de la strate démographique en 2019.

Evolution l'encours de la dette 2015 à 2019					
	2015	2016	2017	2018	2019
En millions d'euros	9 100	6 265	4 805	4 417	4 066
Euros par habitant	442	285	216	181	155
Moyenne de strate	1 180	1 095	1 063	1 036	1 032
Niveau d'endettement	43,27%	28,59%	13,35%	15,81%	13,04%
Moyenne française	74,80%	30,50%	30,50%	71,11%	70,02%

En 2015, la collectivité a contracté des prêts relais dans le cadre du préfinancement du FCTVA et des subventions européennes et d'Etat à hauteur de 2,605 M€. Ces prêts ont été remboursés en partie sur l'exercice 2016 et ont été totalement soldés sur l'exercice 2017.

L'annuité de la dette s'est élevée à 0,462 M€ en 2019 et varie de la façon suivante :

- 0,351 M€ qui correspondent au remboursement du capital de l'annuité de la dette
- 0,111 M€ qui correspondent aux intérêts de la dette

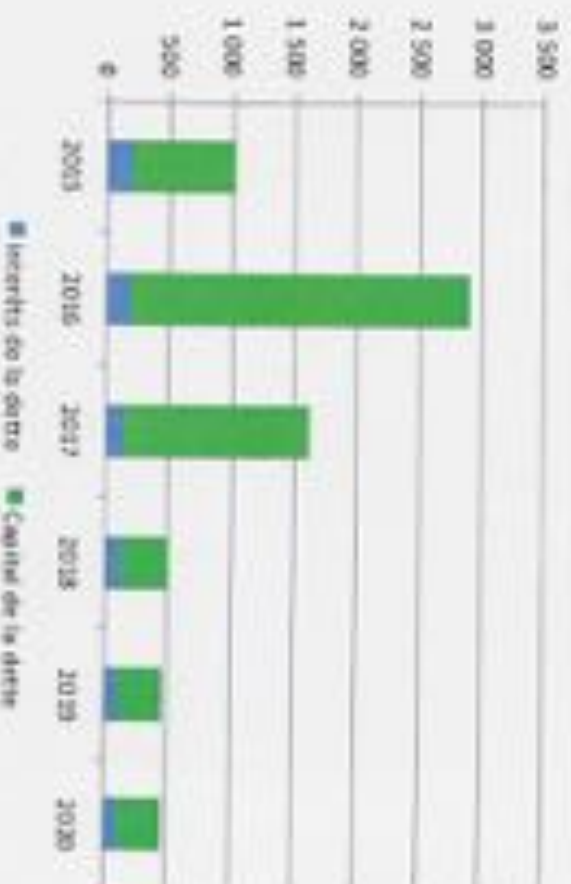
L'annuité de la dette représente 18 €/habitant en 2019 contre 177 €/habitant pour la moyenne de la strate.

Evolution l'annuité de la dette 2015 à 2019					
	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers d'euros	1 021	2 894	1 519	510	462
Euro par habitant	48	131	71	21	18
Moyenne de strate	138	160	135	133	177
Taux de charge de la dette	4,76%	15,15%	6,50%	1,82%	1,48%
Moyenne franchise	9,32%	10,30%	8,80%	9,10%	8,62%



Annuité de la dette de 2015 à 2020						
en milliers d'euros	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Intérêts de la dette	136	182	139	121	113	104
Capital de la dette	823	2 708	1 480	389	350	360
Total	1 021	2 890	1 619	510	463	464

Annuité de la dette existante en milliers d'euros



Structure de l'encours de la dette contractée

La dette de la Commune est assise et sécurisée sur des emprunts à taux fixe qui ne représentent que 2 lignes de prêts au 31/12/2019.

Caractéristique de la dette	31/12/2019
Encours de la dette (en milliers d'euros)	4 066
Taux d'intérêt moyen	2,48
Durée résiduelle moyenne	11,13

Dette répartie par préteur	
Préteur	Capital Restant Du (en milliers d'euros) % du Capital Restant Du
Agence Française de Développement	4 006 100,00%
TOTAL	4 006 100,00%

3.2.2.2 Les dépenses d'équipement sont modérées

Les dépenses d'équipements se sont établies à hauteur de 6,56 M€ en 2019 ce qui porte l'effort d'investissement à 21,04% sur cet exercice.

Evolution des dépenses d'équipement de 2015 à 2019					
	2015	2016	2017	2018	2019
En milliers d'euro	4 793	4 105	4 518	4 510	6 958
Euros par habitant	227	196	203	184	251
Moyenne de strate	278	273	323	323	394
effort d'investissement	22,32%	16,96%	18,57%	36,34%	21,04%
Moyenne française	33%	33%	33%	33%	31%

Sur les 5 derniers exercices, le ratio de dépenses d'investissement par habitant est inférieur à la moyenne de la strate. La recherche de subventions d'investissement afin de boucler le plan de financement vertueux pourrait être à l'origine des retards dans la programmation pluriannuelle des équipements.



4 Les orientations budgétaires

Depuis 2014, la Collectivité a tenu les engagements qu'elle s'est fixés non seulement en termes de stratégie politique et fiscale mais aussi en matière de stratégie budgétaire et financière en continuant d'apporter un service de qualité à ses habitants dans chacune de ses compétences, tout en maintenant une gestion rigoureuse afin de continuer à mettre en œuvre son Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) et cela malgré une conjoncture financière globale qui n'est pas favorable.

Cette année 2021 est marquée par les conséquences de la crise économique et sociale liée au coronavirus COVID-19 qui continue d'affecter fortement la Guyane mais plus particulièrement notre territoire. Cela risque d'entraîner à la fois une augmentation des dépenses et une diminution des recettes.

4.1 La stratégie politique

La stratégie politique se décline ainsi :

A) L'aménagement du territoire :

- a. Création d'un cœur de ville fédérateur (espaces publics, mixité logement, commerces)
- b. Aménagement d'une place publique
- c. Aménagement d'une halte artisanale
- d. Aménagement des entrées de ville
- e. Préservation de la nature en ville (entretien des espaces verts, plantations nouvelles)
- f. Création de cheminements doux et de mailages
- g. Création de places de stationnements

B) Réduction du déficit en logements sociaux

a. Rééquilibrage territorial (Piste tarzan, 21 Dégrad des Carènes, 891 Manguiers, Eco-Quartier Georges OTHÉLY, PILUH)

La création de l'Eco-Quartier va permettre à la Collectivité d'atteindre ses objectifs en termes d'offre de logement social dans la mesure où 60 % des logements créés à l'échelle du secteur seront de typologie sociale. La volonté politique est de créer certes du logement social en cohérence avec les besoins de la population mais également de favoriser l'accès à la propriété via ce processus. La mise en œuvre d'un Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne permettra de mettre en œuvre un dispositif tend pour traiter les zones d'habitat illicites de façon globale en permettant de créer des logements sociaux mutualisés à l'échelle de l'agglomération.

b. Mixité sociale

La volonté politique est de garantir une mixité sociale afin de lutter contre le phénomène de ghettoïsation. En effet, le vivre ensemble est une notion essentielle dans l'aménagement et la répartition des fonctions sur un territoire pour garantir à tous un cadre de vie agréable et équilibré.

c. Aux actions de prévention en lien avec le DSU**C) Priorité à la lutte contre les exclusions par le soutien accordé :**

- Aux associations qui aident pour l'emploi et l'insertion
- Travail partenarial avec les associations et valorisation de l'implication des membres actifs
- A la Régie de Quartier
- Aux actions de prévention en lien avec le DSU

D) Éducation-Enfance-Jeunesse-Handicap

- Extension et rénovation des bâtiments scolaires
- Sécurisation aux abords des écoles
- Respect du protocole sanitaire
- Construité du plan crèche pour de nouvelles places d'accueil
- Accompagnement des associations dédiées à l'accueil de la petite enfance
- Ouverture du point information jeunesse (PIJ)

E) Action sociale : accompagnement des seniors (CCAS/DSU) :

- Finalisation de la construction et inauguration de la Résidence Soleil
- Continuer les animations en faveur des seniors

F) Sports : priorité à une politique sportive soutenue

- Intégrer le sport comme un outil d'éducation et de citoyenneté (périscolaire, extrascolaire)
- Soutenir et accompagner les associations sportives de la Commune
- Continuer la réhabilitation des infrastructures sportives
- Promouvoir le handisport par une politique sportive inclusive

- G) Culture, Tourisme : priorité au développement d'une offre cohérente et rayonnante
- Soutien fort aux associations culturelles
 - Ouverture du pôle culturel
 - Programmation d'animations culturelles
 - Développement de circuits touristiques
 - Enrichir la programmation des événements culturels de l'espace Joseph Ho – Ten-You
 - Développer la culture source d'épanouissement individuel et collectif et vecteur de lien social
 - Mettre en place des appels à manifestation d'intérêt pour développer l'art dans la ville
 - Organiser des événements dans les quartiers (temps d'échanges)
 - Mise en œuvre de partenariats pour promouvoir la culture locale, par le biais de colloques, conférences, ateliers artisanaux,
- H) Sécurité : Vidéo surveillance (renforcement de l'effectif de la police)
- La volonté politique est de lutter contre le développement de l'habitat spontané et illégal et doit pour se faire mettre en place des dispositifs de veille foncière.
- I) Equipements publics
- Réhabilitation des bâtiments communaux
 - Constructions scolaires
 - Aménagement de voies publiques
 - Amélioration du réseau d'eau pluviale
 - Acquisition de moyens d'intervention (véhicules)

Nous devons aussi adhérer aux obligations de la loi Métro dans une politique de mutualisation de moyens avec la CAQL. La Commune doit cependant demeurer vigilante pour que cette mutualisation réglementaire soit vertueuse en n'augmentant pas les dépenses communales déduites tout en améliorant le service rendu.

Enfin, la Collectivité conclura de mener une réflexion sur la réorganisation de la Casse des Ecoles. Cette réorganisation du périmètre de compétence de cette structure impliquerait probablement le transfert de la restauration scolaire au Budget Principal au cours de l'exercice 2021. Cela entraînerait aussi un transfert de ses dépenses et de ses recettes ce qui aurait pour incidence d'adopter une décision modificative au cours de l'année 2021.

4.2 La stratégie financière

Dans la loi de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022, les administrations publiques locales devront contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Un nouveau pacte financier a été instauré entre l'Etat et les collectivités locales qui devront s'engager à diminuer leurs dépenses de 13 Md€ sur la durée du quinquennat. Parallèlement à cela, leurs dotations ne devraient pas être réduites.

C'est dans ce contexte économique national de maîtrise des dépenses budgétaires et financières dans le cadre du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022 et de crise économique et sociale liée au coronavirus Covid-19 que la commune de Régnière-Montjoly doit faire face, au prélevement du FNARS qui diminue ses recettes fiscales, et à la faiblesse de la péréquation verticale pour les communes de l'Outre-Mer que s'inscrit la stratégie financière de la Collectivité pour l'année 2021 dont les objectifs sont :

- Une pression fiscale basse et contenue sur l'ensemble du territoire
- Une volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré les conséquences de cette crise sanitaire inédite
- Le maintien de la capacité d'autofinancement
- Une volonté d'augmenter le volume d'investissement en adéquation avec notre capacité financière et budgétaire.

4.2.1 Maintenir une fiscalité basse et contenue

Conformément à nos engagements de maintenir une pression fiscale contenue sur les habitants de Régnière-Montjoly, et cela, malgré le dégrèvement de 100% de la taxe d'habitation en 2020 et les conséquences de la crise sanitaire et économique de la Covid-19, les taux d'imposition de la fiscalité locale ne devraient pas connaître d'évolution en 2021. Le fait de décaler une CAF tout en maîtrisant les dépenses de fonctionnement et en générant un fonds de roulement pour payer les engagements ne font pas de Régnière-Montjoly une commune riche.

Pour mémoire, les taux votés en 2020 sont définis ainsi :

Libellé	Régnière-Montjoly en 2020
Taux de la taxe d'habitation	28,60%
Taux de la taxe foncière bâtie	19,95%
Taux de la taxe foncière non bâtie	24,20%

Les recettes nettes des impôts locaux déduites du prélèvement du FNIGR se sont élevées à 8,69M€ en 2020. Elles ont donc progressé de 912K€ entre 2019 et 2020, ce qui correspond à une hausse de 12%. Cette évolution de ces recettes est due à l'effet base car les taux des taxes directes locales n'ont pas été modifiés par le Conseil Municipal depuis 2017.

N'ayant pas toujours reçu à ce jour l'Etat 1259 COM pour l'année 2021 lequel permet de déterminer le produit fiscal attendu en fonction des taux votés pour l'exercice 2021, la Collectivité s'est basée sur l'hypothèse d'évolution de ces recettes de l'ordre de 5% par an entre 2020 et 2026.

En outre, toutes les dotations annuelles revenant à la Commune pour cet exercice budgétaire n'ont pas été notifiées par l'Etat.

En 2021, les recettes de fonctionnement devraient rester relativement stables puisque elles évolueraient de 0,6% dans la perspective financière en raison de l'impact budgétaire et économique de la pandémie de Covid-19 et en tenant compte des hypothèses d'évolution suivantes :

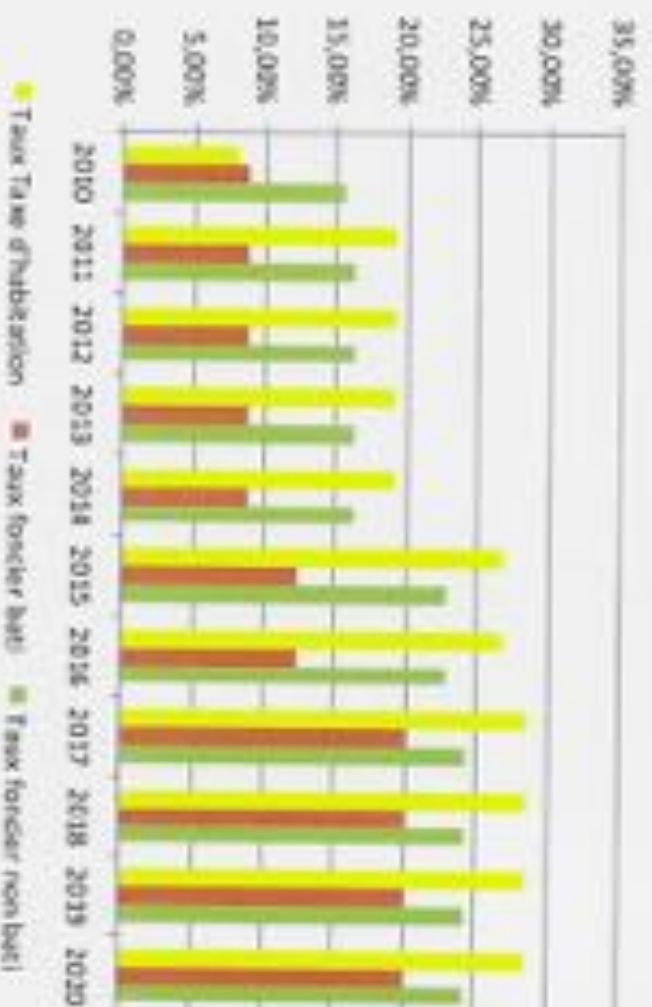
- Maintien des taux des taxes directes locales : les taux de la taxe d'habitation sont gelés à hauteur de ceux appliqués en 2019 du fait de la réforme de la fiscalité directe locale
- Une progression des recettes fiscales de 3% par an à compter de 2021
- Une progression des produits des impôts locaux de 5% par an dès 2021
- Les autres impôts et taxes tels que l'octroi de mer et la taxe sur les carburants qui dépendent de l'activité économique évolueraient de 7% en 2021 et de 1% par an à compter de 2022
- Pour les recettes relatives aux dotations et subventions, il est prévu une augmentation prudente de 1% par an à partir de 2021
- Quant à la détachon globale de fonctionnement, une progression de 1% par an est prévue à compter de 2021.
- Les autres produits de fonctionnement diminueraient de -54% principalement due à la forte baisse de l'attribution de compensation versée par la CACL en raison du transfert de la compétence des eaux pluviales. Puis il est envisagé une progression de 3% en 2022 et enfin 1% à compter de 2023

En définitive, Les recettes réelles de fonctionnement devraient demeurer relativement stables en 2021 et devraient s'élever à 31,93 M€ avant de connaître une évolution moyenne de 2,3% par an à compter de 2022.

A contrario, les dépenses de fonctionnement devraient augmenter plus vite que les recettes de fonctionnement en raison de la crise économique et sociale du Covid-19 dont l'impact sur le budget 2021 est certain mais difficile à évaluer de façon précise.

Evolution prévisionnelle des recettes réelles de gestion (fonctionnement) de 2020 à 2028																	
Revenus réels de gestion en milliers d'euros	2020	variation	2021	variation	2022	variation	2023	variation	2024	variation	2025	variation	2026	variation	2027	variation	2028
Impôts locaux	8.608	5%	9.122	5%	9.578	5%	10.057	5%	10.560	5%	11.088	5%	11.642	5%	12.213	5%	12.829
Autres impôts et taxes	24.522	7%	26.031	1%	25.238	2%	25.458	1%	25.279	2%	25.712	2%	25.529	2%	25.712	2%	25.529
Prestations et subventions	4.624	1%	4.676	1%	4.729	2%	4.802	1%	4.888	1%	4.951	2%	4.992	2%	4.951	2%	4.992
Autres produits	2.209	-50%	1.064	1%	1.067	1%	1.202	1%	1.215	1%	1.221	1%	1.221	1%	1.221	1%	1.229
TOTAL	38.762	4,2%	39.882	4,4%	39.622	2,7%	39.527	2,7%	39.128	2,1%	39.093	1,1%	39.093	1,1%	39.093	1,1%	39.093

Evolution des taux des taxes directes locales depuis 2010



4.2.1 Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans la loi de Programmation des Finances Publiques 2018 – 2022, l'Etat prévoit pour les 322 Collectivités dont le budget est supérieur à 50M€, une contractualisation (contrat Cahier) définissant la trajectoire d'évolution des dépenses de fonctionnement dont le taux d'évolution annuelle ne devrait pas dépasser les 1,2%. En contrepartie, l'objectif de compensation de la contribution au redressement des finances publiques qui diminuait le montant de la DGF a disparu depuis 2018 pour l'ensemble des collectivités. Notre collectivité n'a pas été assujettie à ces mesures en raison de la taille de son budget qui est en deçà du seuil du déclenchement de ce dispositif.

Dans le contexte de crise sanitaire, ce dispositif a été suspendu par l'Etat en mars 2020. Afin d'associer les Collectivités à l'effort de relance, ces contrats devraient néanmoins reprendre en 2021. Cela étant dit, la stratégie de la Collectivité est de poursuivre les efforts fournis pour maîtriser les dépenses de fonctionnement entreprises depuis 2015 tout en améliorant la qualité de la gestion comptable.

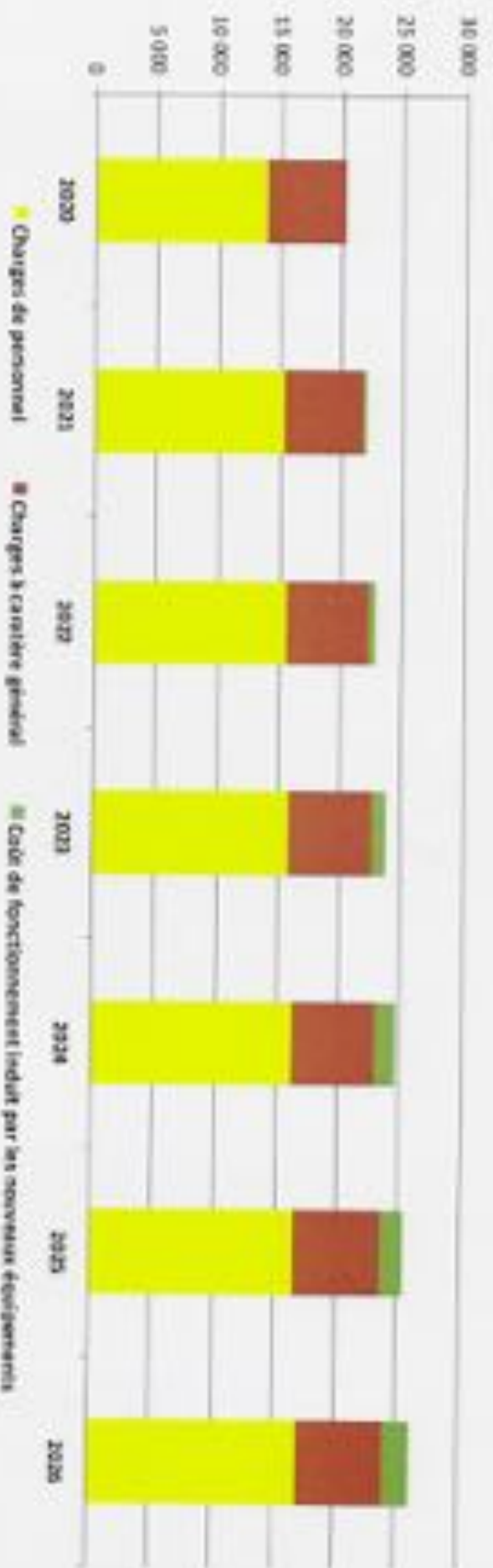
La poursuite de cette rigueur budgétaire et financière ne doit pas se réaliser au détriment des services rendus à la population. La Collectivité continuera de proposer un service de proximité à ses habitants en l'adaptant à leurs besoins dans l'entretien des espaces verts et des bâtiments, des activités de fauchage, et de curage, etc.

La Commune devra poursuivre sa politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement en 2021 en activant les leviers suivants :

- Une meilleure gestion des consommables et des fournitures
- L'optimisation des dépenses d'entretien et de maintenance (entretien des espaces, fauchage, curage, entretien des bâtiments, maintenance)
- L'optimisation de la fonction achat
- Une organisation administrative compétitive et efficiente
- Une transparence financière avec ses créanciers pour obtenir une diminution des coûts
- Une organisation mutualisée des achats des différents services

Evolution prévisionnelle des dépenses réelles de gestion (fonctionnement) de 2020 à 2026								
En milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Charges de personnel	13 927	15 320	15 626	15 939	16 258	16 583	16 915	
Charges à caractère général	6 264	6 384	6 507	6 632	6 760	6 890	7 023	
Charges de gestion courante	6 009	5 842	5 936	6 031	6 129	6 228	6 329	
Coût de fonctionnement inclus par les nouveaux équipements	0	178	574	1 038	1 555	1 948	2 304	
TOTAL	26 200	27 724	28 643	29 640	30 702	31 649	32 471	

Evolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement de 2020 à 2026



L'évolution des charges de fonctionnement est basée sur les hypothèses retenues suivantes :

- Actualisation des charges de personnel de 10,00% en 2021 en raison du renforcement des effectifs dans certains services, du versement du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du PMS/ETP puis elles évolueraient de 2% par an à compter de 2022.
- Augmentation des achats et charges externes de 2% par an à partir de 2021
- Intégration des coûts de fonctionnement induits par l'exploitation des équipements nouveaux de 2021 à 2026
- Les participations et subventions devraient évoluer de 2% par an à compter de 2021.

Le total des charges de fonctionnement s'évalue à 27,72 M€ en 2021 mais devraient évoluer de 5,80%. Elles devraient augmenter par la suite de 4% par an à compter de 2022.

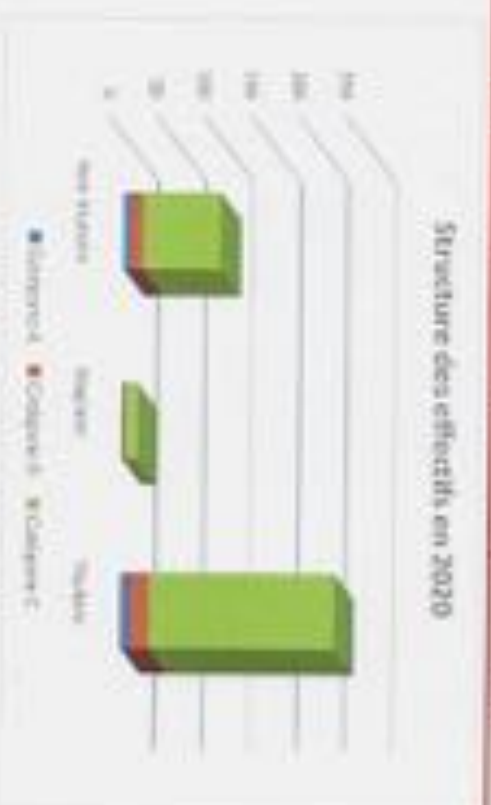
4.2.2.1 Evolution professionnelle des dépenses de personnel et de la structure des effectifs

Les dépenses de personnel ont enregistré une augmentation de 1,02 M€ en 2020 pour s'établir à 13,926 M€, ce qui représente une évolution de 8,2%. La principale explication de cette hausse provient du renforcement des effectifs dans certaines filières notamment dans le domaine technique et l'animation.

Structure des dépenses de personnel en millions d'euros en 2020			
Catégorie	Salaires Bruts	Charges patronales	TOTAL COÛT
Catégorie A	0,916	0,284	1,200
Catégorie B	1,277	0,437	1,714
Catégorie C	8,095	2,917	11,012
TOTAL	10,288	3,638	13,926

L'effectif communal est ainsi passé de 304 agents en 2019 à 343 agents en 2020. La structure des effectifs en 2020 est révisée dans les tableaux et le graphique ci-dessous :

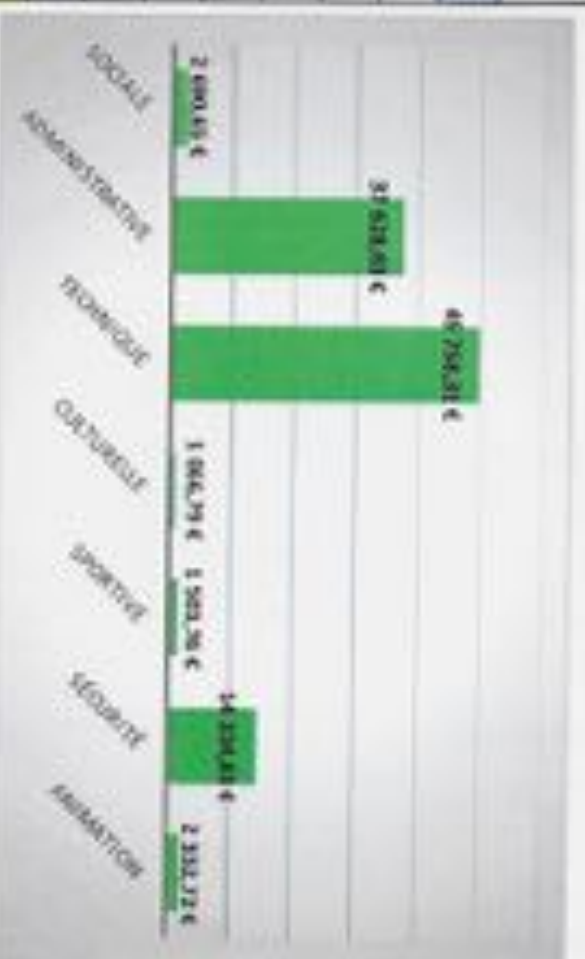
Structure des effectifs en 2020				
Catégorie	Non titulaire	Stagiaire	Titulaire	TOTAL
Catégorie A	7	1	9	17
Catégorie B	13	2	20	35
Catégorie C	82	13	196	291
TOTAL	102	16	225	343



Effectif par filière	2019	2020	Ecart
Administratif	65	69	4
Technique	179	200	21
Culturel	4	4	0
Sportif	12	11	-1
Social	29	26	-3
Sécurité	8	9	1
Animation	7	24	17
TOTAL	304	343	39

Heures supplémentaires rémunérées par filière en 2020

FILIERE	NOMBRE D'HEURES SUPPLEMENTAIRES	TOTAL COUT HEURES SUPPLEMENTAIRES
2020		
Sociale	127,00	2 690,65
Administrative	1 916,50	37 628,63
Technique	2 770,40	49 750,31
Culturelle	47,50	1 066,79
Sportive	63,00	1 503,76
Sécurité	620,00	14 324,83
Animation	97,00	2 332,72
TOTAL	5 641,40	109 315,69



En 2021, les charges de personnel devaient s'élever à 15,32 M€, ce qui représenterait ainsi une augmentation de 10% qui tiendrait principalement à l'effet des recrutements sur une année pleine et l'évolution mécanique de la masse salariale mais aussi dans une moindre mesure à l'effet de la mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA) dans le cadre du RIFSEEP.

La Collectivité va pourvoir la réorganisation des services municipaux en remplaçant en fonction des besoins les départs en retraite, par voie statutaire ou contractuelle, pour renforcer l'effectif de certains services notamment :

- La police municipale
- Les services supports administratifs, en particulier les ressources humaines, la gestion financière, la commande publique, les affaires scolaires et périscolaires, les missions culturelles et sportives, le système informatique et la téléphonie
- Les services techniques et opérationnels relatifs à la gestion des équipements communaux, à l'aménagement du territoire, aux constructions publiques et à la gestion du droit des sols, etc.

L'objectif étant d'améliorer l'organisation de ces services et leur permettre d'avoir un fonctionnement optimal tout en maintenant leur niveau de performance et d'efficacité. Un équilibre doit être trouvé entre le renforcement des effectifs, l'optimisation fonctionnelle et la maîtrise de la masse salariale.

L'année 2021 verra aussi l'harmonisation des régimes indemnitaires dans le cadre de la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) en partenariat avec les représentants du personnel. Les crédits pour la mise en œuvre de ce dispositif notamment pour le versement du complément indemnitaire annuel (CIA) seront prévus au Budget Primitif 2021.

Doivent être pris en considération les impacts de certaines prescriptions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 sur la transformation de la Fonction publique.

Ainsi, par le biais des lignes Directrices de Gestion (LDG), la Collectivité devra préciser ses orientations et ses objectifs en matière de valorisation des parcours professionnels des agents et les modalités de progression par la voie de la promotion interne.

La gestion des agents contractuels sera également modifiée, car la loi prévoit d'une part, l'élargissement des possibilités de recours au recrutement par contrat, et d'autre part, le versement, à compter du 1er janvier 2021, d'une indemnité de précarité équivalente à 10% du salaire brut des bénéficiaires d'un CDD, dont la durée est inférieure ou égale à 1 an.

Enfin, des efforts supplémentaires seront à fournir en matière de Politique de prévention des risques professionnels (santé et sécurité au travail), d'un Plan de formation pluriannuel, d'un Plan relatif à l'égalité professionnelle femme/homme.

La conduite à bonne fin des actions prioritaires et stratégiques illustrant ces obligations réglementaires nécessitera naturellement des inscriptions budgétaires adéquates.

4.2.3 Pourcentage du mardien de la capacité d'auto-financement

Malgré la crise sanitaire et économique du COVID-19, l'un des objectifs de la Collectivité est de continuer de dégager une Capacité d'Auto-financement (CAF) ou épargne brute permettant de couvrir le remboursement de la dette, de contribuer au financement sur fonds propres des opérations d'investissements et de disposer d'un fonds de roulement pour payer les factures avant le versement des subventions. Je rappelle que la CAF correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

En 2021, compte tenu des hypothèses retenues, la Commune devrait pouvoir dégager une capacité d'auto-financement de 4,115 M€ après avoir dégagé 5,561 M€ en 2019 et 5,172 M€ en 2019.

Depuis l'exercice 2017, l'épargne nette ou CAF nette de la Collectivité correspondant à la CAF diminuée des remboursements du capital de la dette, est reconstituée. Elle est de 5,811 M€ en 2019, et devrait être à hauteur de 5,201 M€ en 2020.

Selon les hypothèses retenues dans notre prospective, la Commune continuerait à dégager de l'épargne nette en 2020 qui devrait s'établir aux environs de 2,713 M€.

L'auto-financement qui serait dégagé de 2020 à 2026 s'évalue à hauteur de 26,63 M€.

L'épargne nette qui serait dégagée sur la même période s'évalue à 23,54 M€. Ainsi, sur cette période, 88% de l'auto-financement dégagé pourrait contribuer au financement de l'investissement.

Evolution prévisionnelle du niveau de la Capacité d'auto-financement (CAF) brute et nette							
Montants des collectifs financiers en millions €	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de gestion	31.732	31.903	32.652	33.212	34.138	34.899	35.687
Dépenses réelles de gestion	26.200	27.714	28.643	29.540	30.702	31.649	32.475
Excédent brut de fonctionnement	5.532	4.209	4.009	3.732	3.436	3.244	3.212
Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0
Charges financières	223	94	85	76	158	172	156
Résultat financier	-223	-94	-85	-76	-158	-172	-156
Produits exceptionnels	126	85	85	85	85	85	85
Charges exceptionnelles	14	85	85	85	85	85	85
Résultat exceptionnel	112	0	0	0	0	0	0
Capacité d'auto-financement brute	5.561	4.115	3.924	3.699	3.228	3.072	3.026
sans la CAF brute							
Remboursement de la dette	300	308	208	287	112	128	144
Capacité d'auto-financement nette	5.261	3.787	3.546	3.259	2.738	2.544	2.138
Taux de CAF nette							
	16,4%	11,7%	10,9%	9,8%	8,0%	7,9%	7,2%

4.2.4 Plan pluriannuel d'investissement 2021-2026

DEPENSES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026									
Libellé de l'opération	Montant de l'opération	REALISÉS	BP 2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Equipement et formation	15 775 780	112 516	2 143 194	4 540 000	5 620 000	1 960 000	700 000	700 000	
Groupes scolaires de Cadronna Prateri	3 000 000	0	130 000	250 000	1 500 000	1 240 000	0	0	
Groupes scolaires Les Quatrez (PASS 1, H et M)	6 800 730	112 516	468 194	2 800 000	3 420 000	0	0	0	
ENTREPRISE ECOLE TRUIF (COMMUNICAZIONE / Bibliothèque)	95 000	0	95 000	0	0	0	0	0	
Salles (hors travaux)	4 200 000	0	790 800	700 000	700 000	700 000	700 000	700 000	
Entretien de salles de Musique Particulier	300 000	0	300 000	200 000	0	0	0	0	
Matériel dans les écoles (investissement)	250 000	0	250 000	0	0	0	0	0	
Groupes scolaires de St Martin études de défense	470 000	0	90 000	430 000	0	0	0	0	
Entretien de l'école PACTO'S LOUV	630 000	0	400 000	230 000	0	0	0	0	
Sports et Jeunesse	7 790 000	0	910 000	1 190 000	500 000	2 800 000	2 350 000	0	
Hall de basket et de volley/foyer rural	600 000	0	200 000	400 000	0	0	0	0	
MULTISALU SALL COUVERT	5 000 000	0	50 000	100 000	0	2 500 000	2 350 000	0	
Renouvellement et entretien du hall de tennis de ville Ecole St Laurent	540 000	0	450 000	110 000	0	0	0	0	
Construction de terrain de handball piscine Bagnat guidé	400 000	0	50 000	310 000	0	0	0	0	
Modernisation du terrain de football Sportif Gaudet	600 000	0	0	0	100 000	300 000	0	0	
Travaux de grosses réparations équipements sportifs	500 000	0	150 000	150 000	200 000	0	0	0	
Travaux à l'école "Travail d'été" des installations sportives	120 000	0	90 000	80 000	0	0	0	0	
Aménagement et services urbains - Environnement	15 562 000	0	2 790 900	2 762 000	3 590 000	3 850 000	1 200 000	1 500 000	
Aménagement du chemin du mont Saint-Martin (Phase II et III)	1 000 000	0	200 000	600 000	800 000	0	0	0	
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	500 000	0	250 000	250 000	0	0	0	0	
Local associatif Arc-en-ciel	312 000	0	250 000	42 000	0	0	0	0	
Aménagement paysager place Desvalls 1 et 2	100 000	0	100 000	0	0	0	0	0	
Construction d'une pépinière au CT Esders présidielles	300 000	0	60 000	0	0	300 000	0	0	
Travaux effectués sur voirie	1 100 000	0	600 000	500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	
COULEE DE VALLE ENNE	240 000	0	240 000	0	0	0	0	0	
Aménagement d'une Halle commerciale dans la zone du Moulin à Vent	1 000 000	0	50 000	200 000	750 000	2 000 000	0	0	

DEPENSES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026

Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	REALIS	le 2021	2022	2023	2024	2025	2026
Aménagement de l'avenue St Rita- Matière d'œuvre et Travaux routiers	1 400 000		200 000	500 000	500 000	100 000		
Aménagement Routiers - Etudes	750 000		80 000	50 000	100 000	90 000		
Aménagement de chaussée Constant Chère	700 000		100 000	100 000	200 000	0	300 000	
Aménagement Humain des espaces	100 000		200 000	100 000				
aménagement de l'entrée de ville entre le groupe de Surral et l'avenue Constant Chère - Mobilier urbain	100 000		100 000					
Aménagement de l'avenue St Rita - 2 ans	100 000			200 000				
Signalisation d'informations locales et AAD	100 000		0	0	300 000	0		
Mise à niveau de bornes à internet	200 000		100 000	100 000	0	0		
Aménagement de voies de maillage	1 800 000		0			400 000	400 000	1 000 000
Sécurité	200 000	0	100 000	100 000	0	0	0	0
Vidéo Protection	200 000	0	0	100 000	100 000	0	0	0
Culture	8 928 000	0	600 000	1 180 000	2 400 000	400 000	2 000 000	1 148 000
Realisatort et aménagement de l'antenne radio de Révision	2 400 000	0	300 000	1 200 000	600 000			
Subvention de l'entreprise ZACADY	120 000		120 000					
Centre de documentation, Équipements	2 400 000		100 000	900 000	1 400 000	0		
Salle de spectacle- Etude de définition et programmation	4 000 000	0	80 000	80 000	100 000	600 000	2 000 000	1 540 000
Services généraux des administrations publiques locales	2 440 000	0	500 000	540 000	800 000	600 000	0	0
Aménagement de locaux pour le groupe de Révision-Moncler	300 000	0	0	100 000	400 000			
Aménagement des locaux du groupe technique	100 000	0	100 000	0				
Local amontant Jacques LOUR Avenir direct	240 000		200 000	40 000				
Objets équipements	1 800 000	0	300 000	400 000	400 000	600 000		

DEPENSES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 - 2026								
Intitulé de l'opération	Montant de l'opération	REALISÉS	BP 2021	2022	2023	2024	2025	2026
Famille	970 000	0	320 000	300 000	60 000	60 000	340 000	30 000
Préparation et réalisation des locaux communaux destinés à l'accueil de la petite enfance "quartier Les Arènes Orléans" (1100€)	600 000	0	200 000	200 000				
Subvention communale "accueil petite enfance"	150 000	0	20 000	20 000	20 000	40 000	100 000	50 000
Obélieu/Groupes récréatifs	100 000		100 000	60 000	40 000	40 000	40 000	
TOTAL	51 627 390	192 536	7 313 294	11 622 000	12 910 000	5 838 000	6 190 000	3 290 000

Subventions obtenues à ce jour **13 393 734,77 €**



Le Plan Pluriannuel d'investissements (PPI 2021 -2026) de la Collectivité sur la période allant de 2021 à 2026 s'élève à 51,64 M€ avec 192 536 € qui ont déjà été réalisés et correspondent aux études pour le groupe scolaire de l'Eco-quartier. Ce PPI reflète les orientations politiques, stratégiques et financière de la nouvelle équipe municipale.

A ce jour, ce programme d'investissements est financé par des subventions obtenues (CTG, ETAT, EUROPE...) à hauteur de 22%. Le niveau de subventions à vocation à évoluer puisque la volonté de la nouvelle équipe municipale est de rechercher systématiquement diverses sources de financement qui permettraient réaffecter la capacité d'auto-financement dérogée sur de nouvelles opérations et augmenter ainsi le volume d'investissement.

Dans ces conditions, le PPI 2021-2026 de 51,64 M€ serait financé de la façon suivante :

- 11,35 M€ pour les subventions (Etat, Europe, CTG...), soit 22% de participation
- 19,46 M€ pour les autres recettes de financement (FCTVA, FROF...), soit 38% de financement
- 2,5 M€ pour l'emprunt, soit 5%
- 18,35 M€ la CAF qui serait dérogée, soit 35%

RÉCETTES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021-2026

Intitulé de l'opération	Montants de la subvention	MONTANTS						
		2021	2022	2023	2024	2025	2026	
Investissement en Formation	8 978 548	1 417 798	645 545	2 513 178	1 406 245	824 993	0	
Projet national de Carrière, SUPAC	2 287 483	606 245	0	0	606 245	824 993	0	
Projet national des Douilles PROTEC	2 940 000	502 000	0	2 176 504	151 418	0	0	
Projet national des Douilles PROTEC 1	1 613 584	0	0	1 613 584	1 022 544	0	0	
Projet national des Douilles PROTEC 2	809 000	0	0	809 000	809 000	0	0	
LETTRECHESHAUSHAUS (STRUCTURE) (PROTOSHAUS)	80 000	80 000	0	0	0	0	0	
Projet 3 ans travaux	0	0	0	0	0	0	0	
Équipement de maintenance des Travaux Non Urains	240 000	0	80 000	150 000	0	0	0	
Travaux urgents pour les éboueurs/ébouage	200 000	0	200 000	0	0	0	0	
Travaux urgents de la Saline	0	0	0	0	0	0	0	
Admission en force PROTECHES 2019	485 674	90 535	221 545	176 584	0	0	0	
Sports et Loisirs	400 000	853 500	547 928	28 571	0	0	0	
Part de Bascas et de Volley Rugby rural	0	0	0	0	0	0	0	
Apprentissage de la conduite	0	0	0	0	0	0	0	
Apprentissage et admission de Part de Tennis de table Culture LIAGE	400 000	853 500	547 928	28 571	0	0	0	
Construction des terrains de hand ball niveau B/GAUCI	0	0	0	0	0	0	0	
Solécitacion du terrain de basket sportif/Établi	0	0	0	0	0	0	0	
Travaux de grosses réparations équipements sportifs	0	0	0	0	0	0	0	
Mise à niveau "Casita Comercio" des installations d'athlétisme	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement et services urbains - Emplois urbains	128 000	91 548	157 809	28 244	0	0	0	
Aménagement du chemin du mont Sarré-Montjoy Phase 2	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	0	0	0	0	0	0	0	
Aménagement des canaux d'évacuation des eaux pluviales	200 000	50 000	150 256	30 244	0	0	0	
Aménagement pour phase Construction 1 et 2	0	0	0	0	0	0	0	
Construction d'une plate-forme au CT-Trendic 1	0	0	0	0	0	0	0	
Travaux établis sur voie ACTVA	0	0	0	0	0	0	0	
COLLEGE DE VALLE FINE	178 000	63 386	68 821					

RECETTES - PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENTS 2021 2026

Méthode de l'évaluation	Montant de la subvention	REALISÉS	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissement et Service	4 793 741	1 407 780	541 545	2 123 178	1 066 245	514 793	0	0
Aménagement d'une table commerciale dans la zone du Marché à l'usuel	0							
Aménagement de la place publique	0							
Aménagement de l'avenue St-Bas	0							
Aménagement Boulvard Trudon	0							
Aménagement du chemin Consulaire Chabris	0							
Aménagement Hantibu des encens	0							
Aménagement de l'entrée de ville entre le territoire de l'usuel et l'avenue Consulaire Chabris. Matériel urbain	0	0	0	0	0	0		
Signalisation d'informations locales en AMMO	0	0	0	0	0			
Mise à niveau des bornes à incendie	0	0	0	0	0			
Aménagement de voies de circulation	0							
Service	0	0	0	0	0	0	0	0
vidéo Production	0	0	0	0	0	0	0	0
Culture	1 538 825	276 648	50 000	833 808	504 809	0	0	0
Aménagement et aménagement de "pavement blanc de pierre"	1 088 825	276 648	0	833 808	504 809	0	0	0
Aménagement de l'avenue Trudon	50 000	0	50 000					
Carrousel de développement Chorégraphique	0	0						
Salon de spectacle	0	0						
Services généraux des administrations publiques locales	42 349	0	42 349	0	0	0	0	0
Aménagement du circuitaire paysager de Rézine-Montjoly	0	0	0	0				
MAIRIE 3	0	0	0	0	0	0	0	0
Aménagement des locaux de voirie technique	42 349	0	42 349					
Local municipal Jacques LOHY Avais celtiques	0	0	0					
Chemin départemental	0	0	0					
Famille	293 000	0	129 808	123 000	0	40 800	0	0
Modernisation et entretien des locaux communales paraitre à l'ensemble de la partie inférieure "Mairie de Rézine-Montjoly" (100%)	293 000	0	129 808	123 000	0	40 800	0	0
Subvention communale "accueil gestion enfance"	0	0	0					
Casiers/Ouvrages réparations	0							42 000
TOTAL	11 992 375	1 939 071	1 083 733	3 450 361	3 964 514	505 993	0	0

POSTES A REVALUER EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	
	1 424 M€
TOTAL	12 377 800 €
	Projet
	SUBVENTIONS
	Demandes de Subventions en Cours
	Opérations nouvelles à financer

En tenant compte des hypothèses d'évolution de l'épargne nette retenue dans notre scénario, la Commune devrait pouvoir financer ses opérations d'investissements grâce à l'auto-financement généré par la section de fonctionnement, par les subventions d'investissements, par le FCTVA et enfin par le recours à l'emprunt sans avoir la nécessité du recours à une augmentation régulière de la pression fiscale.

Compte tenu de notre capacité à emprunter, et à condition de dégager un autofinancement en adéquation, il sera possible dans les conditions évoquées de réaliser ce programme pluriannuel d'investissements en équilibrant le plan de financement des opérations.

Pour autant, ce programme d'investissement génère un besoin de financement de la section d'investissement entre 2021 et 2026 d'environ 2,53M€. Il sera donc nécessaire pour atteindre l'équilibre financier de recourir à une politique d'emprunt pour un montant de 2,5 M€ en 2023.

Dans ces conditions, la Commune ne devrait pas mobiliser ses fonds de roulement qui devraient être de 22,437 M€ en 2020 et rester relativement stable jusqu'en 2024 de 22,407 M€ et enfin progresser pour s'élever à 23,261 en 2026.

Evolution prévisionnelle des dépenses d'investissement en fonction de la CAF nette								
en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2026
Depenses d'investissement (hors dette)	4 611	9 885	11 612	12 910	9 810	6 390	6 400	
CAF disponible	5 201	3 746	8 542	3 268	2 716	2 541	2 526	
Recettes d'investissement	6 004	5 771	7 927	8 753	5 978	4 524	4 020	
Emprunt	0	0	0	2 500	0	0	0	
Mobilisation du fonds de roulement	-6 744	368	338	-1 612	1 136	-708	-145	
Total des ressources	11 205	9 517	11 434	14 522	8 694	7 098	6 546	
Fonds de roulement début d'exercice	15 675	22 437	22 069	21 951	23 543	22 407	23 115	
Fonds de roulement de fin d'exercice	22 437	22 069	21 951	23 543	22 407	23 115	23 261	

Evolution prévisionnelle de l'encours de la dette de 2016 à 2020 :

en milliers d'euros	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Emprunt(s) nouveaux				2 500			
Encours de dette de fin d'exercice	3 706	3 338	2 959	6 673	4 677	4 271	3 824

L'encours de la dette, qui devrait se situer à 3,706 M€ en 2020, diminuerait progressivement avant de s'établir à 5,073 M€ en 2023 en raison du recours à l'emprunt pour la somme de 2,500 M€. Il diminuerait par la suite pour s'élever à 3,824 M€ en 2026.

Dans ces conditions, les ratios financiers seraient les suivants :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Taux de rigueur budgétaire	41,0%	68,1%	48,0%	47,9%	40,1%	47,4%	47,7%
Fonds de la masse salariale	43,7%	47,8%	47,7%	47,6%	47,5%	47,4%	47,3%
Taux d'épargne brute	17,4%	12,9%	12,0%	10,9%	9,4%	8,5%	8,6%
Niveau d'investissement	11,6%	19,4%	9,0%	15,2%	13,7%	12,2%	10,8%
Capacité de désendettement	0,7	0,8	0,8	1,4	1,4	1,4	1,3
Effort d'investissement	14,6%	38,9%	35,9%	38,6%	38,7%	38,3%	37,9%
Taux de financement propre de l'investissement	124,7%	41,6%	33,8%	20,3%	22,8%	48,1%	48,6%

Cette prospective financière permet d'envsager une situation financière de la Collectivité qui resterait saine sur la période avec des indicateurs financiers au vert. Plus précisément, en 2021, le poids de la masse salariale se situerait à 47,8% et demeurerait relativement stable sur la période.

En outre, après avoir été à 124,7% en 2020, le taux de financement propre de l'investissement serait de 41,6% en 2021. Cela traduirait la volonté de la Collectivité d'augmenter le volume d'investissement et d'accélérer la réalisation des équipements. L'effort d'investissement passerait de 14% en 2020 à 38,9% en 2021 et atteindrait son pic en 2023 avec un taux de 38,6%.

En 2021, les ratios devraient être conformes aux normes avec un taux d'épargne brute de 12,9% après avoir été à 17,4% en 2020, et une capacité de désendettement de 0,8 années.

Malgré la pandémie de la Covid-19 qui impacte fortement l'activité économique sur le territoire, la volonté de la Municipalité est d'accélérer la réalisation de son programme d'investissement.

Dans ces conditions, la Commune pourrait prétendre, d'une part, à la sollicitation d'emprunts nouveaux auprès de l'Agence Française de Développement (AFD) et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), et d'autre part, aux subventions accordées par l'Etat et l'Europe.

À cet effet, l'obtention de ces subventions et la rationalisation des charges de fonctionnement contribueront à réduire la mobilisation des fonds propres et l'utilisation des emprunts pour le financement des opérations d'investissement notamment celles inscrites dans le Plan Pluriannuel d'Investissement 2021-2026.

¶¶¶

Tels sont les éléments que je soumets à votre réflexion pour ouvrir le débat qui nous permettra d'élaborer le Budget Primitif 2021 qui nous donnera, en outre, les moyens de répondre et de satisfaire au mieux aux besoins de nos administrés.



Le Maire
Claude PLENET

Publié le : 12 AVR 2021

